

## Justice

# Le jour où l'affaire Nicod - Orllati a vraiment débuté

**L'État a remis un document clé au procureur qui enquête sur les détracteurs d'Orllati, dont Bernard Nicod**

Philippe Maspoli

17 mai 2016. C'est le moment où la saga qui est devenue par la suite l'affaire Nicod-Orllati s'est nouée. Le secrétaire général du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE) vient de remettre au procureur un rapport, demandé le 12 septembre par le Ministère public central, sur ce qui s'est produit à cette date. Bernard Nicod, géant vaudois de l'immobilier, Raymond Moinat, administrateur-président de Sotrag SA (génie civil et transports), ainsi que Jacques Dessarzin, directeur général de Marti Construction SA, avaient ce jour-là rendez-vous avec la conseillère d'État Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

Ils ont affirmé que le groupe Orllati (démolition, terrassement, assainissement) avait mis en place un système de pollution organisée sur plusieurs décharges, notamment à Bioley-Orjulaz, où le groupe a son siège. L'État a transmis la dénonciation au Ministère public, qui a classé l'affaire le 22 mai 2017. Un classement définitif depuis que le Tribunal fédéral a mis fin à toute possibilité de recours le 20 août dernier.

## Plusieurs enquêtes

La justice est néanmoins toujours au travail. Un procureur enquête sur Fabien Dunand, ancien rédacteur en chef de «24 heures», «lanceur d'alerte» ou «corbeau» selon le point de vue, qui avait médiatisé les soupçons d'atteintes à l'environnement et affirmé que l'eau potable provenant des sources de Bioley-Orjulaz était polluée. À ce sujet, Jacqueline de Quattro et l'État ont déposé une plainte pour calomnie et menaces alarmant la population. Le groupe Orllati poursuit de son côté les entrepreneurs pour dénonciation calomnieuse.

Le rapport remis le 2 octobre dernier au procureur par l'État,



Au cœur du conflit, des accusations de pollution organisée sur plusieurs sites. PATRICK MARTIN

que «24 heures» s'est procuré, vient ici peser de tout son poids. Pour leur défense, les prévenus doivent en effet faire la preuve de la vérité - une tâche difficile vu que le Ministère public a écarté leurs accusations en classant le dossier - ou tout au moins de leur bonne foi.

## Trio désuni

Or que dit ce document? D'abord que les trois entrepreneurs n'étaient pas exactement sur la même longueur d'onde. Selon le secrétaire général du DTE, «le directeur général de Marti est resté en retrait durant cet entretien, visiblement mal à l'aise, se contentant d'affirmer qu'il se sentait néanmoins solidaire à l'égard des entreprises Bernard Nicod et Sotrag SA». Le trio ne serait donc pas aussi uni qu'on le croyait.

Le rapport du 2 octobre est accompagné d'un dossier de quatre pages intitulé «Pollution». Il s'agit d'une liste d'éléments sur lesquels les dénonciateurs ont fondé leur action: types de pollution, témoignages, vues aériennes, analyses de décharges et rapports. Cette «synthèse des éléments recueillis par les informateurs», remise à l'État le 31 mai 2016 à la suite de la fameuse séance avec Jacqueline de Quattro et jamais dévoilée jusqu'à maintenant, était accompagnée d'une clé USB contenant les

éléments apportés par les informateurs.

## L'État a-t-il investigué?

Le 15 juillet 2016, l'État de Vaud saisit la justice au sujet d'un «cas potentiel de pollution à large échelle». Selon le rapport du 2 octobre, cette dénonciation est une sorte de copié-collé du dossier amené par les entrepreneurs: «Dans sa dénonciation, le DTE a pris soin de reprendre très exactement le contenu de ce document afin de ne pas prendre le risque d'interpréter ou de biaiser les informations portées à sa connaissance.» L'État a donc considéré qu'il appartenait à la justice de faire le travail et ne semble pas avoir mené d'enquête complémentaire. La situation n'est pas claire. Le rapport contredit en effet une déclaration publique de décembre 2017 qui laissait entendre que l'État avait investigué: «Suite à un examen des éléments remis à la cheffe du département, éléments jugés suffisamment étayés, le DTE saisit la justice.»

## Graves accusations

Le rapport du secrétaire général du DTE pointe encore des accusations portant sur le caractère «organisé» de la pollution, qui aurait servi à économiser sur les frais d'entreposage de déchets de construction dans le but de «diverger une concurrence déloyale face à d'autres entreprises vaudoises». Lors d'une séance avec l'État qui

remonte à juin 2016, un directeur de Bernard Nicod a laissé entendre que le groupe Orllati n'hésitait pas à faire pression sur les témoins et informateurs par des menaces: «Ils savent manier la caisse en bois», aurait-il affirmé, en se référant à l'image d'un cercueil.

Pour le groupe Orllati, de tels propos ne peuvent que représenter une preuve de l'attitude calomniatrice des entrepreneurs qui sont venus parler à Jacqueline de Quattro. Ces derniers semblent se distancier de ces mots, prêtés à l'auteur du rapport dont l'imagination serait «trépidante». Pourtant, selon le document du 2 octobre, Bernard Nicod et Raymond Moinat auraient déclaré craindre des représailles de la part du «clan Orllati», qui «pourrait faire penser à une organisation de type mafieux».

## Risques pris au sérieux

Le document remis au procureur indique que l'État a pris au sérieux les éléments transmis non seulement du point de vue des risques pour la santé publique, mais aussi pour la sécurité des intervenants. L'avocat des trois entrepreneurs a toutefois tenu à préciser au secrétaire général du DTE qu'il était convaincu que le but de ses mandants n'était pas de ruiner la réputation de leur concurrent Orllati pour l'évincer. C'est justement un des points que le procureur est en train d'examiner.

## «Le PLR vaudois n'est pas aux ordres du parti suisse»

### Politique

**Les trois prétendants PLR à la succession Schneider-Ammann viennent ce soir à Yverdon. Quelles nuances entre les radicaux vaudois et les Suisses alémaniques?**



Spécialiste du Parti radical, l'historien Olivier Meuwly juge les Vaudois moins libéraux qu'outre-Sarine

Karin Keller-Sutter, Hans Wicki et Christian Amsler terminent ce soir leur roadshow à Yverdon. L'occasion, pour les PLR vaudois, de tester leurs différences. S'il y en a. L'historien Olivier Meuwly, spécialiste du Parti radical, livre son analyse.

**Le PLR Suisse est-il plus libéral que le parti vaudois, sensible au rôle de l'État?**

Oui. Parce que le FDP alémanique (ndlr: *Freisinnig-Demokratische Partei*) a réalisé la fusion entre radicaux et libéraux en 1894 déjà. Cela a eu lieu beaucoup plus tard en Suisse romande et à Bâle.

**Les Vaudois sont-ils plus à gauche?**

Un peu. Genève l'est davantage. Mais la Suisse alémanique n'est pas homogène. À Soleure, par exemple, le parti est très favorable à un État fort.

**Y a-t-il en Suisse allemande des lignes de fracture entre libéraux et radicaux, comme cela vient de se manifester à Genève par exemple?**

Non, car le FDP est ancien. Le débat entre les deux ailes radicale et libérale, l'une plus à gauche, l'autre plus à droite, a déjà eu lieu. Dans le canton de Vaud, j'ai le sentiment que la récente fusion a permis de consolider cette synthèse à laquelle le parti tend toujours.

**L'évolution vers la droite du parti suisse a-t-elle une influence sur les Vaudois?**

On a beaucoup glosé sur le virage à droite de 2015. Je n'en suis pas intimement convaincu. Il demeure beaucoup de différences entre le PLR et l'UDC. Il n'y a pas une adhésion foudroyante à une *Richtung rechts*. Le positionnement du parti dépend aussi de la gauche: plus les socialistes sont vindicatifs, plus le camp opposé paraît à droite.

**Le deal passé avec les socialistes sur la RIE III a-t-il fait passer les Vaudois pour des ovnis?**

Je ne crois pas. Tout le monde voulait la RIE III. À cet égard, les Vaudois sont plutôt des précurseurs, dans la mesure où eux au moins sont parvenus à la mettre sous toit. Par ailleurs, les PLR vaudois ont progressé électoralement et cela a eu un certain impact.

**Le PLR vaudois s'attaque à la politique sociale du Canton. S'est-il «libéralisé»?**

Pas sûr. Une réflexion a été menée sur la place de l'État. Mais je ne vois pas ici un ordre du jour en provenance du parti suisse. Dans ce dossier, le PLR vaudois se positionne surtout en réaction à l'action de la gauche, qu'il juge excessive.

Lise Bourgeois

## Contrôles de la vue offerts aux automobilistes âgés

### Prévention

**Le Canton va proposer un examen gratuit aux conducteurs qui auront 70 ou 73 ans en 2019**

À partir du 1er janvier 2019, l'âge pour l'examen médical obligatoire pour les détenteurs de permis de conduire passera de 70 à 75 ans. En conséquence, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) de l'État de Vaud a décidé de mener, l'an prochain, une action de prévention à destination des seniors. Toutes les personnes qui fêteront leur 70e ou 73e anniversaire entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 auront la possibilité d'effectuer gratuitement un contrôle de la vue chez un opticien diplômé du canton.

Un courrier sera adressé aux personnes concernées, à partir du dernier trimestre 2018.

Pourquoi 70 et 73 ans uniquement? «Comme le changement entre en vigueur en 2019, ceux qui auront 71 ou 72 ans l'an prochain ont logiquement fait un contrôle récemment, explique Pascal Chataigny, chef de service au SAN. De même, ceux qui auront 74 ans devront en faire un l'année suivante. L'acuité visuelle ne se dégrade pas trop vite, hors cas particuliers, nous voulons simplement offrir la possibilité d'un autre contrôle entre 70 et 75 ans.»

Le bon sera valable deux mois dès sa date d'émission et sera non transmissible. Le résultat de ce contrôle de la vue ne sera pas transmis au SAN, précise le Canton. R.H.

PUBLICITÉ

# Pour...

- ... ne pas être poussé dans l'UE.
- ... sauvegarder nos salaires et nos emplois.
- ... ne pas avoir à payer plus d'impôts, de taxes et de redevances.
- ... sauvegarder la protection des animaux et des paysages suisses.
- ... garantir la sécurité du droit.

Votez le 25 novembre

# OUI

à la démocratie directe.  
à la l'autodétermination.

www.initiative-autodetermination.ch  
Comité Oui à l'autodétermination, Case postale, 3001 Berne

## Le «droit au silence»

● Le prévenu le plus célèbre de l'affaire, le roi de l'immobilier Bernard Nicod, fait valoir son droit au silence face à la justice. Il a notamment été auditionné le 11 janvier 2018. Les raisons de cette attitude? Il affirme qu'il «ignorait tout du dossier constitué à son encontre et dont la consultation lui a été refusée». La liste de ses interrogations est étendue: quelles sont les bases qui permettent de dire que les propos qu'on lui prête seraient mensongers, quelles investigations ont été menées par l'État et par le procureur pour le déterminer? Et encore, quelle est la validité des sondages effectués à la pelle mécanique sous la direction du procureur qui a classé le dossier de la pollution, alors même que

l'État, dans sa dénonciation pénale, demandait des «forages/carottages» en profondeur? Bernard Nicod affirme ne disposer que d'«informations parcellaires». Il demande, «depuis des mois», un accès complet au dossier. Réponse du procureur général Éric Cottier: «Si les parties ne sont pas satisfaites d'une décision ou d'autres actes de procédure, elles peuvent utiliser les nombreuses voies de droit ouvertes par la loi. En l'espèce d'ailleurs, un tel usage des voies de recours ou autres procédés juridiques ou judiciaires a été fait par les protagonistes et personnes concernées.» Le procureur général ne fait pas de commentaire sur les enquêtes en cours.

PUBLICITÉ

**15 JOURS IRRÉSISTIBLES**

Jusqu'au 19 novembre

Des prix irrésistibles sur une large sélection de canapés cuir ou tissu.

CUIR N°1 DEVIENT

CUIR CENTER



FABRIQUÉ EN EUROPE

Lagos.

Fr. 1 550\* Fr. 2040

\*Canapé 3 places LAGOS (L. 212 x H. 93 x P. 95 cm), prix de lancement hors livraison, valable du 2 au 19/11/2018 en cuir Pasadena coloris Gris (Col. 1003 GREY). Cuir de vachette. Existe dans d'autres coloris (tarifs en magasins). Coussin déco en option.

CRISSIER / LAUSANNE - ROUTE SOUS-RIETTE 15 - WWW.CUIRCENTER.CH